

École des Sapins - Restructuration et extension - Adoption du programme - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Depuis quelques années, une concertation s'est instaurée entre la Ville de Besançon et l'Inspection Académique d'une part, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques d'autre part, dans la perspective d'un regroupement de l'école de la Pelouse avec celle des Sapins.

Ce projet était motivé principalement par :

- la constatation d'une baisse régulière des effectifs scolaires libérant ainsi, en particulier dans l'école des Sapins, beaucoup de place,
- l'état sanitaire du bâtiment de l'école de la Pelouse, qui nécessitait de coûteux travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité.

L'ensemble des parties a donc retenu l'idée d'une fermeture de l'école de la Pelouse et du transfert des classes élémentaires dans l'école des Sapins, dont les locaux sont, en nombre et en surface, suffisants pour faire face à cet apport nouveau de population scolaire.

Par ailleurs la distance entre les deux écoles ne constitue pas un obstacle majeur au projet.

Ces travaux se dérouleront en plusieurs phases.

Une première tranche débutera pendant l'été 2003; elle nécessitera le déplacement du centre de loisirs animé par les Francas, qui pour cette année 2003 sera reporté à titre exceptionnel sur l'école de la Butte.

1 - Programme

Travaux été 2003

- Démolition du bâtiment ancien (locaux Francas)
- Réfection intérieure de la cantine
- Aménagement provisoire des abords
- Travaux de mise en conformité des bâtiments existants et aménagements divers y compris reprises de peinture, faux-plafonds et revêtements de sols.

Travaux automne 2003

- Construction d'un préau
- Aménagement d'un accueil pour le centre de loisirs des Francas
- Création d'un local poubelles
- Installation du câblage informatique.

Travaux 2004

- Aménagement définitif des abords
- Réfection des façades (reprise des bétons et peinture).

Une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) a été retenue dans le cadre de ces travaux avec pour cibles : relation harmonieuse des bâtiments, chantier à faibles nuisances, gestion de l'énergie, gestion de l'entretien et de la maintenance et confort acoustique.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par Mme CORRADO, Architecte mandataire de l'équipe comprenant Image et Calcul.

2 - Estimation prévisionnelle

2.1 - Travaux

Montant des travaux : 380 000 € TTC

2.2 - Honoraires d'études (Maîtrise d'oeuvre, SPS, contrôle technique)

Montant des honoraires : 70 000 € TTC

Montant total de l'opération : 450 000 € TTC

3 - Échéancier des travaux (été 2003)

- Ouverture et choix des entreprises : juin 2003.
- Démarrage des travaux : juillet 2003.

- Livraison à la rentrée de septembre 2003 : Locaux de la maternelle, cantine et aménagements provisoires des abords.

- Livraison mi-octobre 2003 des locaux du primaire pour permettre le déménagement pendant les vacances de Toussaint.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants à l'imputation 90.213.2313.3735.33000, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département, et à procéder à leur inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes aux chapitres concernés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.